

Compte rendu conseil municipal séance du 23 décembre 2020

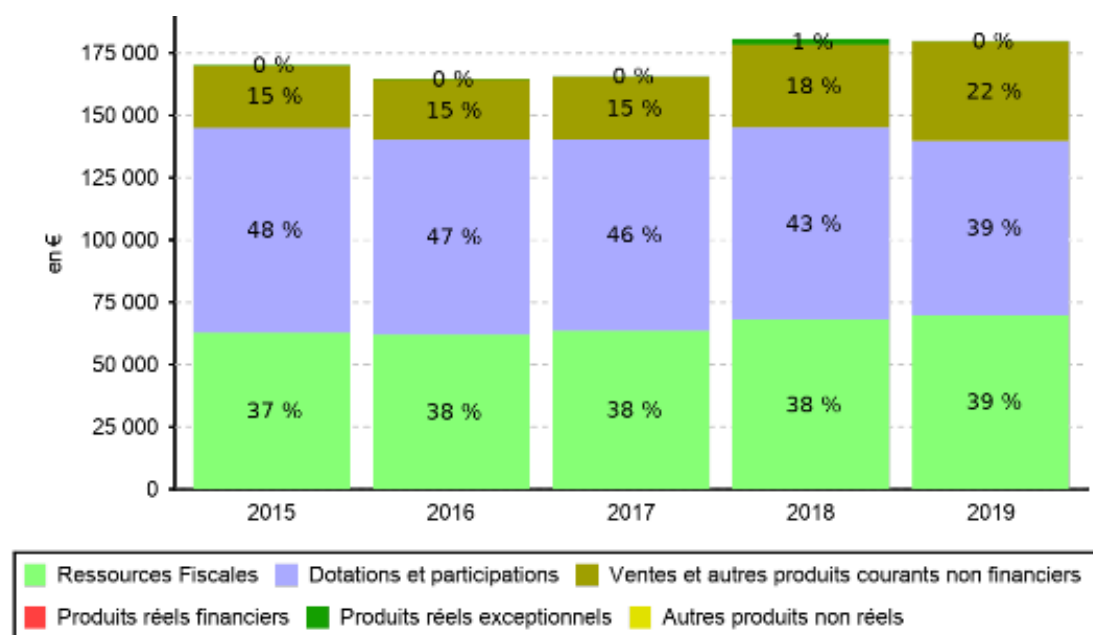
L'an deux mille vingt et le 23 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 16 décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Étaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Était absent** : Pauline MANIZAN
- Le pouvoir de représentation de Mme MANIZAN est confié à Karen SIMON
- Monsieur Dominique BOUILLER est nommé secrétaire de séance.
- En regard des circonstances sanitaires, Monsieur le Maire propose que la réunion se tienne à huit clos.
- Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE.

Fin novembre, a été remis à la commission finances l'analyse financière de la commune, à la demande de Mr Le Sous-Préfet, Cette étude réalisée par Mme la trésorière du bureau de Saint Germain Laval et validée par la direction départementale des finances publiques de la Loire nous donne une vision assez claire des objectifs financiers à tenir. Cette étude reprend les années de 2015 à 2019 sur une comparaison d'une strate habitants de 250 à 500 (Souternon : 298 h)

Structure et évolution des recettes de fonctionnement



Mairie

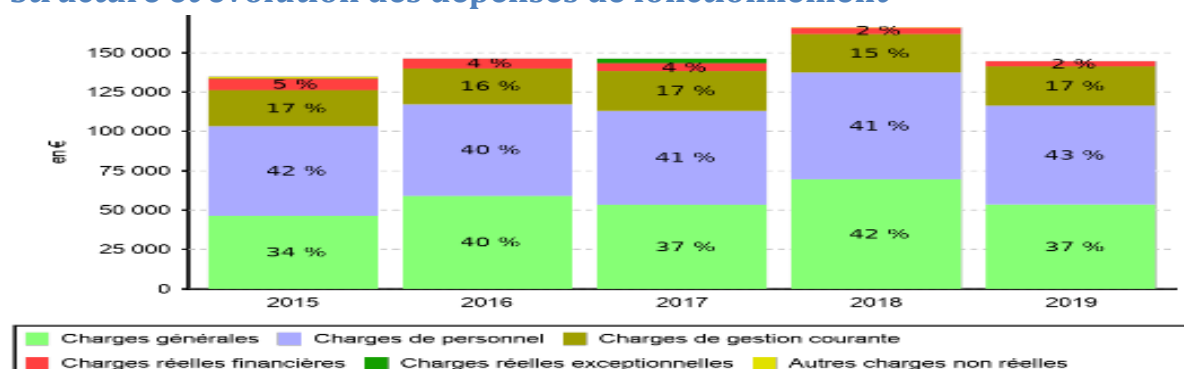
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Repères et comparaisons sur les recettes de fonctionnement

2019		Montant en € par hab pour la strate de référence			
En €/hab	Commune	Département	Région	National	
Ressources Fiscales	234	337	487	378	
Dotations et participations	235	206	282	224	
Ventes et autres produits courants non financiers	133	134	174	129	
Produits réels financiers	0	0	10	2	
Produits réels exceptionnels	1	8	16	14	

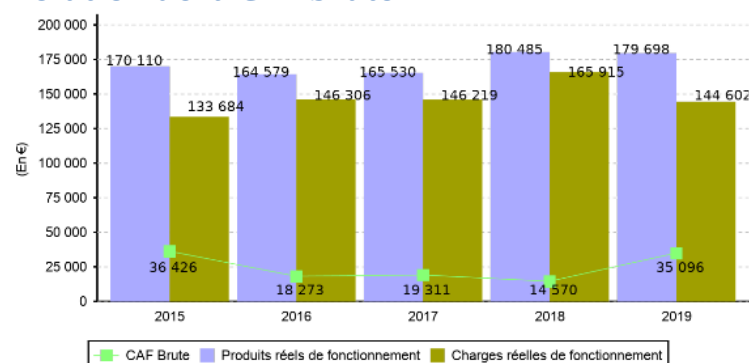
Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



Repères et comparaisons sur les dépenses de fonctionnement

2019		Montant en € par hab pour la strate de référence			
En €/hab	Commune	Département	Région	National	
Charges générales	180	200	283	208	
Charges de personnel	211	225	291	212	
Charges de gestion courante	83	111	150	139	
Charges réelles financières	11	14	32	15	
Charges réelles exceptionnelles	0	3	7	6	

Evolution de la CAF brute

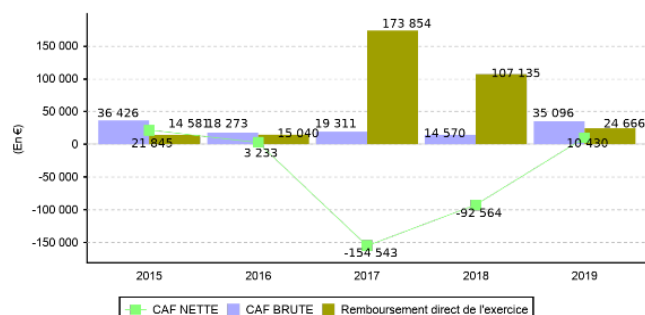


Mairie

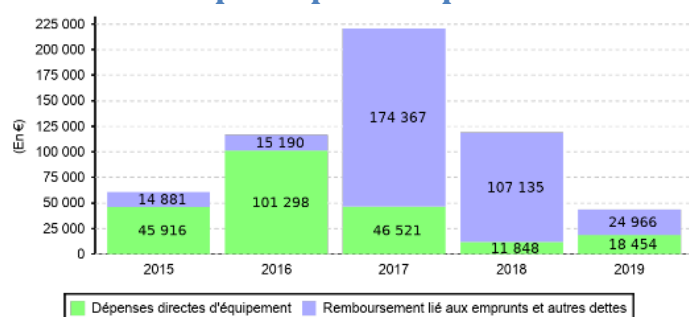
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Evolution de la CAF nette



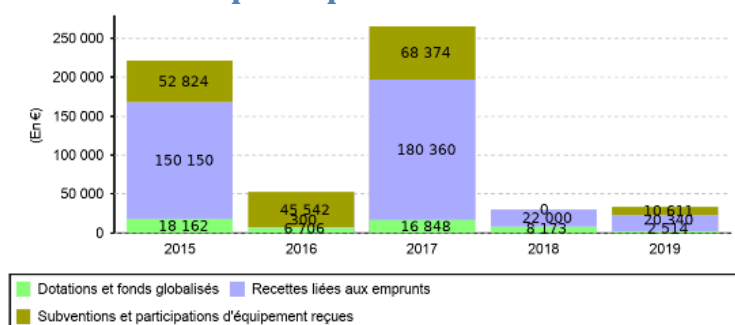
Evolution des principales dépenses d'investissement



Repères et comparaisons sur l'évolution des principales dépenses d'investissement

2019		Montant en € par hab pour la strate de référence			
En €/hab	Commune	Département	Région	National	
Dépenses directes d'équipement	62	370	471	331	
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	84	118	104	75	

Evolution des principales recettes d'investissement



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Repères et comparaisons sur l'évolution des principales recettes d'investissement

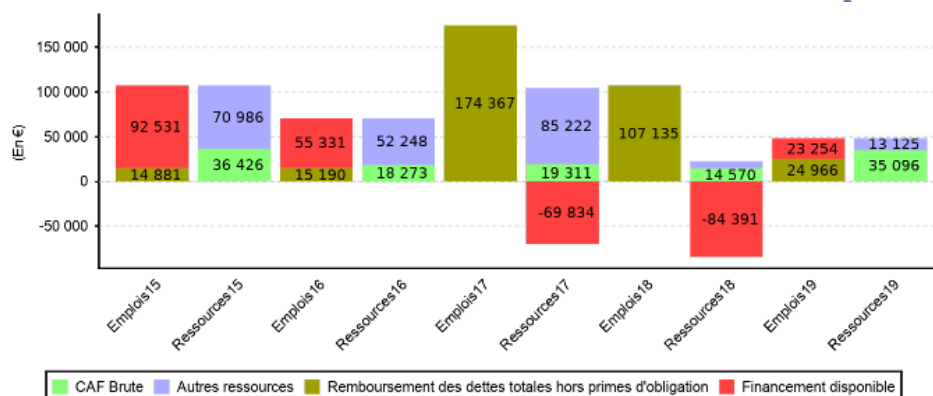
REPERES

2019

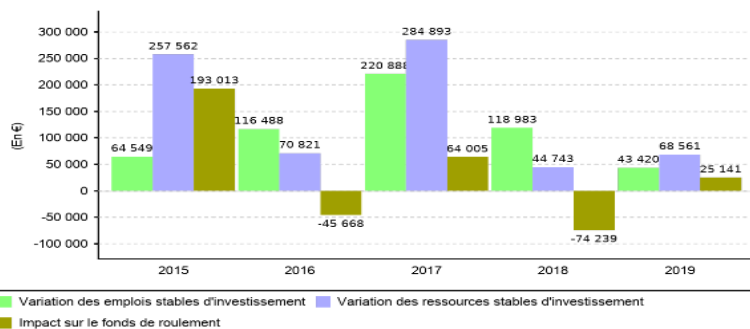
En €/hab

	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	8	58	72	50
Recettes liées aux emprunts	68	126	140	84
Subventions et participations d'équipement reçues	36	152	152	105

Le financement des investissements : financement disponible



Le financement des investissements



BILAN en 2019

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	3 249 399	Ressources propres	3 102 467
Actif circulant	8 204	Dettes financières	155 960
Trésorerie	29 113	Passif circulant	28 289
		Fonds de roulement net global	9 028
		BFR	-20 085
Trésorerie = FDR - BFR =			29 113

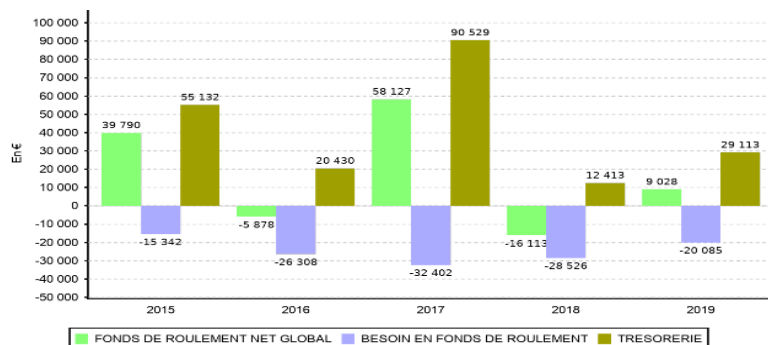


Mairie

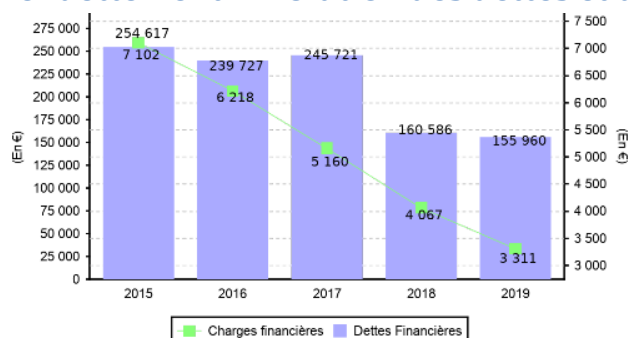
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

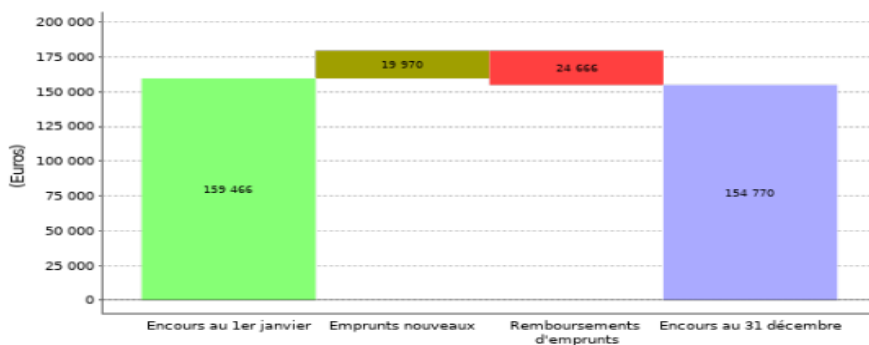
Evolution des éléments du bilan



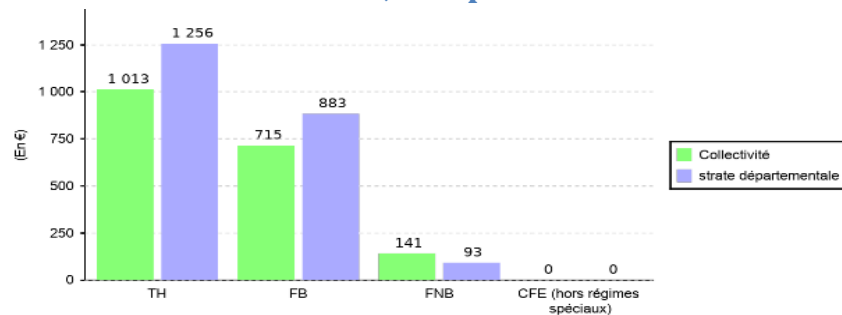
L'endettement : Evolution des dettes et des charges financières



Variation des emprunts et des dettes assimilées en 2019



La fiscalité directe locale, comparaison des bases en 2019 (en€/ha)

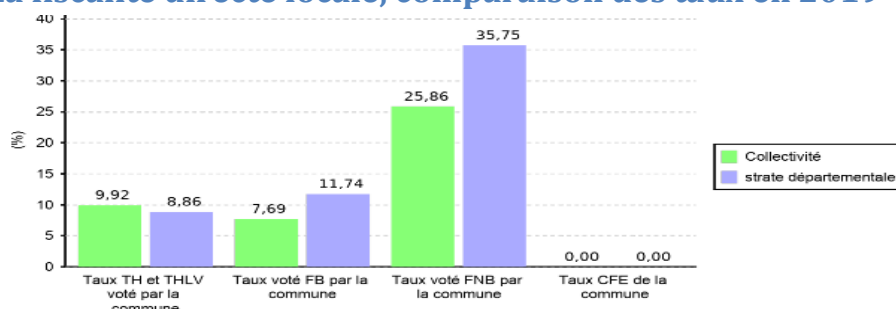


Mairie

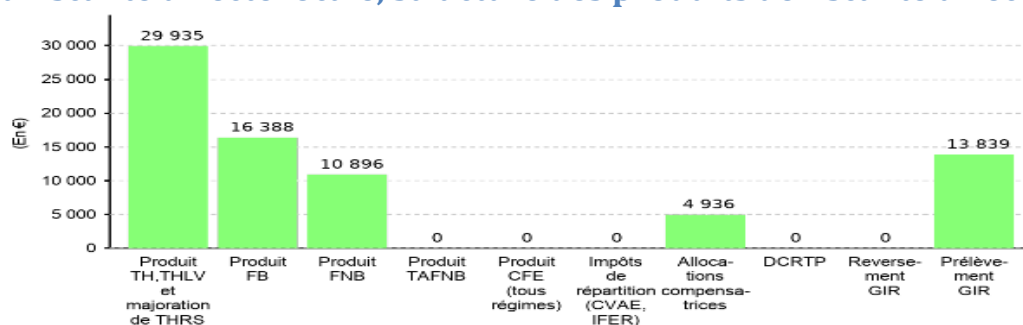
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

La fiscalité directe locale, comparaison des taux en 2019



La fiscalité directe locale, structure des produits de fiscalité directe locale en 2019



En conclusion

Très peu de fonds de roulement : 9028 €

tensions de trésorerie.

Pas de réserves financières.

Recours aux emprunts à court terme.

Maitriser les charges.

Réduire les investissements.

Augmenter les recettes (location des salles, revoir les taxes communales)

Sécurisation des abords de l'église et de la salle des fêtes

Demande de subvention « amendes de police »

Monsieur le Maire expose que les abords de la salle des fêtes et de l'église s'avèrent dangereux en raison des racines d'arbres apparentes et des trous présents dans le revêtement.

Des travaux de sécurisation des abords de ces lieux très fréquentés par des piétons et des automobilistes s'avèrent nécessaires. Des places de stationnement, un cheminement piéton et un passage piéton seront également matérialisés.

Il présente un devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €.

Le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation de travaux de sécurisation des abords de l'église et de la salle des fêtes, et la matérialisation de places de stationnement, d'un cheminement piéton et d'un passage piéton.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- Approuve le devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre des Amendes de Police

Cette subvention sera complétée par une subvention demandée au titre du programme de voirie 2021.

- Approuve les modalités de financement du projet :
- Subvention attendue du CD42 au titre des Amendes de Police : 3 366 €, soit 60 % de 5 610 €
- Subvention attendue du CD42 au titre de la Voirie 2021 : 1 122 €, soit 20 % de 5 610 €

Part restant à la charge de la commune : 1 122 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Demande de subvention « voirie 2021 »

Monsieur le Maire expose que les abords de la salle des fêtes et de l'église s'avèrent dangereux en raison des racines d'arbres apparentes et des trous présents dans le revêtement.

Des travaux de sécurisation des abords de ces lieux très fréquentés par des piétons et des automobilistes s'avèrent nécessaires. Des places de stationnement, un cheminement piéton et un passage piéton seront également matérialisés.

Il présente un devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €.

Le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation de travaux de sécurisation des abords de l'église et de la salle des fêtes, et la matérialisation de places de stationnement, d'un cheminement piéton et d'un passage piéton.
- Approuve le devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre du programme de voirie 2021.

Cette subvention sera complétée par une subvention demandée au titre des Amendes de Police.

- Approuve les modalités de financement du projet :
- Subvention attendue du CD42 au titre des Amendes de Police : 3 366 €, soit 60 % de 5 610 €
- Subvention attendue du CD42 au titre de la Voirie 2021 : 1 122 €, soit 20 % de 5 610 €

Part restant à la charge de la commune : 1 122 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Questions diverses

Présentation du blason souternois.

En Août dernier, les membres de la Commission Communication/Culture ont reçu un mail de Jean-François Binon. Originaire de l'Allier, cet héraldiste amateur nous a proposé de réaliser un blason, grâce à un logiciel spécialisé dans l'héraldique ; plus de 840 communes ont répondu oui à ce projet et on a décidé de saisir cette opportunité, une proposition ludique et gratuite. Après avoir étudié les caractéristiques de la commune souternoise, il lui établit une carte d'identité pour lui permettre d'être ainsi reconnue à l'extérieur.

Aujourd'hui, le blason est terminé, voici le résultat final !



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56



Description héraldique du blason :

" écartelé : au 1) de gueules au château donjonné d'une pièce, girouetté et flanqué de deux échauguettes couvertes, le tout d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable , au 2) de sinople à l'agneau pascal d'argent, la tête contournée, onglé de sable, tenant une hampe croisetée d'or au guidon d'argent chargé d'une croisette de gueules , au 3) de sinople à la gerbe de blé d'or liée de même , au 4) de gueules au clocher d'or maçonné de sable , à la burelle ondulée d'argent brochant sur la partition "

Explication des termes héraldiques :

- * écartelé = blason séparé en 4 quartiers, sous la forme d'une croix
- * gueules = couleur rouge
- * ouvert, ajouré = quand la porte, les fenêtres sont de couleurs différentes de celle du château
- * maçonné = quand les briques apparaissent
- * sable = couleur noire
- * sinople = couleur verte
- * contournée = regardant vers la droite
- * de même = de la même dernière couleur nommée, pour ne pas avoir à la redire
- * burelle = petite pièce horizontale
- * brochant sur la partition = se superposant sur les 4 quartiers

Au niveau du choix des symboles :

- * la couleur verte, le blé = commune agricole
- * l'agneau pascal = attribut de saint Jean Baptiste
- * le château = rappelle l'ancien château de la commune qui était très important dans le Forez
- * les java-script l'Isable qui arrose la commune
- * le clocher = symbolise l'église de la commune

Label école numérique

La demande de subvention concernant l'équipement informatique portée par la commune de SOUTERNON pour le compte du RPI Grézolles, St Julien, Souternon a été acceptée. Une convention entre l'inspection académique et la mairie est en cours de signature.

Le prochain conseil d'école précisera le calendrier d'achat et d'installation pour les 3 sites.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Budget commune – Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

- . Dépenses : compte 2041582-73 (travaux sur éclairage public) : - 2 000 €
- Compte 2152-040 (installation de voirie) : + 2 000 €

Le Conseil Municipal vote ces réajustements de crédits.

Chauffage de la salle des fêtes.

Ce problème est récurrent, et pour l'instant aucune décision n'a été prise. Le contrat de maintenance E2S a été dénoncé (1200 €/an).

Monsieur Le Maire propose un diagnostic complet du chauffage par une entreprise compétente et spécialisée. En fonction de ce diagnostic et du coup éventuel des réparations, un plan B pourrait être mis en place (convecteurs électriques....)

Réouverture de la rue du château

Madame de SUGNY a fait réaliser les travaux de sécurisation de la rue du château et de la voie conduisant à Prachaise, par la démolition de 2 immeubles, reste à réaliser la couverture des murs longeant les voies publiques. Ces voies ont été rouvertes à la circulation

Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en voie d'achèvement, une relecture est programmée le lundi 28 décembre 2020. La distribution se fera par l'ensemble des membres du conseil municipal le samedi 16 janvier 2021.

En raison des restrictions sanitaires, les vœux du maire en présentiel n'auront pas lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.30

